

Évolution de la carte des enseignements optionnels

Instruction du 25 septembre 2025 relative à la carte des enseignements optionnels – rentrée 2026

**Division des établissements
Bureau de l'offre de formation**

Affaire suivie par :

Sylvain VIVIEN

Tél : 01 57 02 69 24

Mél : ce.dos-of@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissements des lycées généraux et technologiques et polyvalents publics et privés.

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et de mesdames et messieurs les directeurs des réseaux d'établissements privés.

Références :

- Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole.
- Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général.
- Arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) », « sciences et technologies de laboratoire (STL) », « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) », « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) », « sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) », « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) ».

Annexe :

- Liste des enseignements optionnels du cycle terminal des lycées des voies générale et technologiques du secteur public et privé sous contrat.

Cette instruction a pour objet de présenter les modalités de la carte des enseignements optionnels.

A l'instar de la procédure mise en œuvre pour les demandes d'évolution de la carte des enseignements de spécialité (ouverture / fermeture), nous remercions les chefs d'établissement de saisir les demandes d'ouverture et fermeture d'enseignements optionnels au moyen de l'enquête accessible par le lien ci-dessous :

<https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/evolution-de-loffre-de-formation-rentree/>

La procédure est ouverte du 29 septembre au 18 octobre 2025.

Chaque établissement recevra sur la messagerie fonctionnelle la liste des enseignements optionnels dans laquelle des élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2025/2026. Il conviendra de formuler les demandes d'évolution au regard de cette liste.

Nous rappelons que les enseignements optionnels donnent lieu à des programmes publiés au bulletin officiel ; le respect de ces programmes revêt un enjeu d'équité, les notes obtenues étant intégrées au contrôle continu pour le baccalauréat et l'inscription à un enseignement optionnel pouvant être valorisée dans le cadre des candidatures sur Parcoursup. Il est de la compétence des IA-IPR d'évaluer et de piloter ces enseignements comme les autres.

Sont concernés les enseignements optionnels mentionnés dans l'annexe.

Pour les LVC il convient de formuler une demande dans le cadre de la campagne d'évolution de l'offre de formation des langues vivantes.

Les programmes parus au Bulletin Officiel de l'Education Nationale doivent être mis en œuvre dans le cadre des enseignements optionnels.

Concernant les enseignements de LCA, en particulier, la circulaire du 24 janvier 2018 parue au bulletin officiel du 25 janvier 2018 mentionne qu'« avant toute décision de restreindre l'offre en matière de LCA, les établissements sauront l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de Lettres en charge de l'enseignement des LCA »

Nous rappelons que les enseignements optionnels sont financés dans le cadre de la dotation habituelle (ou sur moyens propres).

La carte des enseignements optionnels est arrêtée par le recteur.

**Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives,
Francette DALLE MESE**